

Mesdames, messieurs,

Jacqueline DUBOIS a pris connaissance de votre message dans lequel vous avez souhaité attirer son attention sur les mesures de limitation de vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire.

Bien sûr il est compréhensible que les conducteurs soient frustrés par ces nouvelles mesures, surtout les conducteurs sérieux.

Le bilan de l'accidentologie du réseau bidirectionnel est bien triste : plus d'un tué sur deux, le tiers des blessés hospitalisés plus de 24h, 3500 morts, 70 000 blessés dont 25 000 graves. Il n'y a donc aucune raison pour renoncer à cette mesure, sauf à considérer que l'on peut se priver d'un gain de 350 à 400 vies chaque année.

Tous les travaux des experts, les éléments d'analyse en situation confirment que la réduction des vitesses de circulation entraîne une réduction du nombre et de la gravité des accidents : moins de perte de contrôle ou de trajectoire, réduction des distances d'arrêt et de freinage (70m pour 90km/h contre 53m pour 80 km/h), énergie cinétique moindre lors d'un choc donc lésions corporelles moindres, autant d'évidences scientifiques pour abonder dans le sens de cette mesure responsable.

La réduction des consommations de carburant induite par cette limitation de vitesse, aura un double impact économique et écologique positif.

Le vendredi 2 mars, les présidents de 28 départements ont adressé une lettre ouverte au Premier ministre pour demander au Gouvernement de renoncer à abaisser la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires, proposant du « cas par cas » notamment sur les axes accidentogènes.

Le dispositif prévu sera bien mis en œuvre à partir du 1er juillet 2018 sur l'ensemble des routes à double sens sans séparateur central, pour une phase d'expérimentation de 2 ans qui permettra d'évaluer l'efficacité. L'application au cas par cas n'est pas prévue.

L'objectif est de « sauver des vies » (350 à 400 par an selon les estimations) et d'éviter des blessures parfois irréversibles, pour un impact très limité sur la durée des trajets (la différence est de seulement 3 minutes pour un trajet de 40 km par exemple).

Des mesures complémentaires concernant téléphone au volant, l'alcoolémie, la conduite sans permis doivent permettre elles aussi de réduire le nombre de tués sur les routes et d'inverser la courbe du nombre de tués sur les routes, repartie à la hausse depuis 2013. Aujourd'hui, ce sont plus de 3 000 morts et 70 000 blessés par an.

Madame Jacqueline DUBOIS entend bien les protestations comme les arguments des signataires de cette pétition. Elle souhaite rappeler que cette mesure est annoncée comme provisoire, qu'elle ne fait pas l'objet d'un vote à l'Assemblée Nationale. Madame la députée s'engage à relayer votre message auprès du délégué interministériel de la sécurité routière qui viendra prochainement en Dordogne.

Bien cordialement,

Cécile DULON

Assistante parlementaire de Jacqueline DUBOIS, Députée de Dordogne

jacqueline-dubois.fr